

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le vendredi 16 juin 2023, à 19h30 sont présents les conseillers : Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Michel Lord, Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

La mairesse madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19h30.

L'avis de convocation a été dûment expédié par courriel et remis lors de la séance de travail du 13 juin 2023 à tous les membres du conseil.

8626-06-2023
Ouverture de la
séance

19h30 Ouverture de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 16 juin 2023.

8627-06-2023
Nomination d'une
secrétaire
d'assemblée

ATTENDU QUE Madame Jessica Snow Leblanc, adjointe administrative, a accepté d'agir à titre de secrétaire d'assemblée.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond, et résolu à l'unanimité que Madame Jessica Snow Leblanc agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

8628-06-2023
Acceptation de la
convention de
départ,
autorisation de
paiement et
autorisation
d'affichage d'une
nouvelle offre
d'embauche au
poste de direction
générale et
greffier-trésorier

ATTENDU QUE l'Employée est à l'emploi de l'Employeur et qu'elle occupe le poste de directrice générale;

ATTENDU QUE l'Employée se déclare apte à prendre une décision raisonnable et est en mesure de négocier ses conditions de fin d'emploi;

ATTENDU QUE les parties à la présente convention désirent mettre un terme à leur obligations réciproques, ainsi en établir les modalités de façon définitive et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité;

ATTENDU QUE l'Employeur doit verser dans les quinze (15) jours de la signature des présentes, les montants selon les clauses 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 4.1 et 6.1;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'accepter la convention de départ, d'autoriser le paiement et autoriser la mairesse Madame Danielle Charbonneau à procéder à l'affichage d'une nouvelle offre d'embauche afin de combler le poste de direction générale et greffier-trésorier.

8629-06-2023
AccèsD Affaires
Nomination d'un
nouvel
administrateur
principal

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un administrateur principal;

ATTENDU QU'IL y a lieu de retirer un administrateur principal et de le remplacer temporairement;

ATTENDU QUE Madame Sylvie Larose Asselin n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

ATTENDU QU'IL va de soit de retirer le nom de Mme Sylvie Larose Asselin, le titre d'Administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner un nouvel administrateur principal, il est résolu que soit désigné à titre d'administrateur principal temporaire Madame Danielle Charbonneau, Mairesse aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination temporaire de la mairesse Madame Danielle Charbonneau à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

8630-06-2023
Changement de
signataire au
compte bancaire

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville désire mettre à jour les signataires au compte bancaire;

ATTENDU QUE Mesdames Josiane Fabry conseillère et Danielle Charbonneau mairesse sont inscrites à titre de signataires au compte bancaire.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville doit retirer à titre de signataire au compte bancaire, n'étant plus à l'emploi de la municipalité, le nom de la direction générale ainsi que celui d'une ancienne direction générale adjointe;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner Madame Éliane Thomassian directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre de signataire au compte bancaire de la municipalité d'Henryville;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Madame Éliane Thomassian, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre de signataire au compte bancaire de la municipalité.

8631-06-2023
Désignation d'un
signataire
temporaire pour
les documents
administratifs en
lien avec le poste
de direction
générale et
greffier-trésorier

ATTENDU QUE la municipalité doit désigner temporairement un signataire pour les documents administratifs en lien avec le poste de direction générale et greffier-trésorier, tels que les résolutions, les procès-verbaux et tout documents pertinents au poste de direction générale et greffier-trésorier;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner temporairement Madame Éliane Thomassian directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre de signataire des documents pertinents au poste de direction générale et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de nommer temporairement Madame Éliane Thomassian directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe signataire pour les documents administratifs en lien avec le poste de direction générale et greffier-trésorier.

8632-06-2023
Entente relative au
passage d'une
conduite
d'aqueduc sur le
territoire
d'Henryville

ATTENDU QUE pour satisfaire à une partie de ses besoins en eau potable, la municipalité de Clarenceville doit s'approvisionner à l'usine de traitement exploitée par la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise (RIAEPHV) située sur le territoire d'Henryville;

ATTENDU QUE pour ce faire, une conduite d'amenée doit être construite et traverser une partie du territoire d'Henryville;

ATTENDU QU'Henryville consent à la construction de cette conduite et de ses accessoires dans l'emprise des chemins publics qui lui appartiennent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que le conseil municipal accepte l'entente relative au passage d'une conduite d'aqueduc sur le territoire de la municipalité d'Henryville, et autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau ainsi que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Mme Éliane Thomassian à signer l'entente relative au passage d'une conduite d'Aqueduc sur le territoire d'Henryville.

8633-06-2023
Entente modifiant
l'entente
intermunicipale
relative à la
création de la
Régie
intermunicipale en
approvisionnement
t d'eau potable
Henryville-Venise

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise intervenue le 12 avril 1985;

CONSIDÉRANT les amendements subséquents de cette Entente de 1985, dont sa modification, par une entente signée le 4 octobre 2019 intitulée « Modification à l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise intervenue le 12 avril 1985 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville souhaite établir une conduite d'amenée d'eau afin d'alimenter son périmètre urbain et la partie de l'usine de production d'eau potable de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Henryville et les autres municipalités, membre de ladite Régie, souhaitent que l'administration de cette conduite d'amenée et que la fourniture de l'eau potable au territoire de la Municipalité de Clarenceville desservi soient intégrées dans les objets et pouvoirs de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE notamment la Municipalité de Clarenceville sera seule responsable de l'établissement de cette conduite d'amenée et en assumera tous les frais et tous les coûts des contrats;

CONSIDÉRANT QU'IL est donc opportun de remplacer l'article 8 de l'Entente signée le 4 octobre 2019 afin d'y convenir les modalités d'établissement de cette conduite d'amenée et de fourniture en eau potable, par la Régie, du périmètre urbain et la partie Nord du territoire de la Municipalité de Clarenceville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité;

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- De remplacer l'Article 8 de l'Entente signée le 4 octobre 2019 « Modification à l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise intervenue le 12 avril 1985 » et ce afin d'inclure des dispositions particulières relatives à l'établissement de ladite conduite et à la fourniture d'Eau au périmètre urbain et la partie Nord de Clarenceville;
- D'autoriser la mairesse Mme Danielle Charbonneau et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Mme Éliane Thomassian à signer l'entente soumise au conseil municipale à ce sujet et intitulée : Entente modifiant l'Entente intitulé « Modification à l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise intervenue le 12 avril 1985 ».

8634-06-2023
Autorisation
d'affichage offre
d'emploi
technicien en
urbanisme et
inspecteur
municipal

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger la résolution 8611-06-2023 Embauche inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la municipalité désire combler le poste de technicien en urbanisme et inspecteur municipale;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour combler ce poste.

Période de
questions

Aucune

8635-06-2023
Levée de la séance

Levée de la séance extraordinaire
Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h50.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Jessica Snow Leblanc, Adjointe administrative, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Jessica Snow Leblanc

Danielle Charbonneau
Mairesse

Jessica Snow Leblanc
Adjointe administrative

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».